



## **Le Collectif LBS dépose un recours contre l'autorisation environnementale loi sur l'eau, délivré par la Préfecture**

Le projet d'entrepôt logistique à Salvaza est un projet d'aménagement qui imperméabilisera 18 Ha de terres cultivées en bio derrière la zone de Salvaza à Carcassonne, où une société immobilière veut réaliser un **projet de méga-entrepôt de stockage XXL plus grand que la Cité Médiévale !**

Depuis 2023, le collectif Laisse béton Salvaza a mené une large mobilisation contre ce projet aberrant : manif'action, tractages, affichages, conférences, casserolades pendant les conseils municipaux, interpellation des élus et de la préfecture, articles de presse... **pour informer, alerter la population et dénoncer le projet et la complicité entre spéculateurs et une partie des élus locaux.**

Alors que le projet était plutôt soutenu par la Mairie et Carca Agglo (vente de foncier public, modification du Plan Local d'Urbanisme ...), la Mairie de Carcassonne refuse finalement le Permis d'Aménager du promoteur en octobre 2024 ! **Les élus semblent avoir compris que ce projet est néfaste pour notre territoire. Cette première avancée est à mettre notamment au crédit du travail de LBS pour informer la population et dénoncer les arguments du promoteur !**

**Mais le projet n'est pas mort pour autant !** Le promoteur continue de déposer les autres dossiers administratifs nécessaires au projet. C'est ainsi, qu'en octobre 2024, le Préfet de l'Aude a donné son accord à l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau pour l'aménagement de la zone logistique, malgré les deux rapports accablants d'un service environnemental de l'État (la MRAE). Cette autorisation environnementale a été délivrée alors que ce projet, tant en phase travaux qu'en phase d'exploitation, va avoir un **impact négatif sur la ressource en eau ainsi que sur la biodiversité et les terres agricoles !**

Les parcelles du projet sont situées à proximité de plusieurs sites protégés, au titre de Natura 2000 et de plusieurs zones d'importances pour la conservation des oiseaux, elles sont marquées par la présence des cours d'eau du Régal et de l'Arnouze et de leurs ripisylves, d'une zone humide et se situent en partie en zone inondable. Le **projet de zone logistique porterait atteinte à la ressource en eau** en raison du rejet des eaux pluviales entraînant un **risque de pollution** et de **destruction d'une zone humide**. Le projet impliquerait aussi une consommation en eau potable de 16.312 m<sup>3</sup>/an alors que la commune de Carcassonne est soumise à une Zone de Restriction des Eaux (ZRE).

**Le collectif LBS continue donc sa lutte aussi sur le terrain juridique et a déposé le 11 février 2025 un recours contre l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau**, accordée par la préfecture. Cette requête est co-portée juridiquement par la Confédération Paysanne de l'Aude, l'association ECCLA (Écologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois) et la Fédération Aude Claire.

Le collectif LBS continuera d'agir contre ce projet spéculatif aberrant par tous les moyens, en informant et mobilisant la population, ainsi que par des voies juridiques avec son avocat. **Nous demandons à tous les acteurs publics de retirer leur soutien à ce projet 100 % routier qui est à contresens des actuelles préoccupations sociales et environnementales : Préfecture, Carca Agglo et Mairie.**

### **Comment agir :**

Participer à la cagnotte juridique Hello Asso : <https://ouvaton.link/QbITGK>